

**Déclaration de l’Association Guinéenne pour la Transparence (AGT) sur le suivi des Engagements pris par le CNRD**

*Réf N°: D/003/2022/AGT*

Dans le cadre du suivi des engagements du CNRD, l’Association Guinéenne pour la Transparence (AGT) exprime ses vives préoccupations sur la situation socio-économique du pays.

Il convient de noter que l’arrivée au pouvoir du CNRD le 5 septembre 2021 a suscité un engouement auprès de l’opinion publique à travers des dénonciations des tares et des engagements pris pour la moralisation de la vie publique à savoir : une justice équitable à tous les citoyens, le respect de la présomption d’innocence, de l’éthique et de l’intégrité, la mise en place des institutions fortes, le non recyclage des cadres ayant conduit à l’enlisement de la situation, l’élaboration d’une nouvelle constitution et l’organisation des élections libres et transparentes ont forgé l’admiration des citoyens.

De nos jours, certains acquis sont enregistrés à savoir :

* La décrispation du climat politique et social,
* La création et l’opérationnalisation d’une Cour de Répression des Infractions Economiques et Financières (CRIEF) ;
* La mise en action des procédures de récupération des biens publics de l’état (biens mobiliers, immobiliers) ;
* La transmission d’une vingtaine des dossiers de corruption à la CRIEF ainsi que le limogeage et l’inculpation des cadres pour des soupçons de corruption, de complicité et de blanchiment de capitaux ;
* La mise en place du Conseil National de la Transition (CNT).

Malgré ces résultats enregistrés, il faut signaler que certaines actions entreprises par la junte suscitent des interrogations. Ce sont entre autres :

* Des procédures inadéquates en matière de traitement des dossiers liés à des soupçons de corruption et de spoliation des biens de l’Etat ;
* Une faible implication des organes de lutte contre les pratiques corruptives et de ses corollaires ;
* L’inversion de la chaine de lutte contre la corruption : prévention-détection-répression ;
* L’absence d’informations sur le processus d’audit des comptes de l’Etat pour le régime défunt ;
* Le renvoie régulier des procès sur les crimes de sang commis pendant la transition du CNDD et durant le régime défunt;
* L’absence de chronogramme pour la transition après 6 mois d’attente, d’un cadre de dialogue amenant bon nombre d’acteurs à douter de la sincérité des actions menées non seulement dans la moralisation de la vie publique mais aussi et surtout dans le cadre du retour à l’ordre constitutionnel.

Pour mener à bien cette transition au bénéfice de tous les Guinéens, l’AGT estime qu’il est nécessaire de :

* Mettre en place un cadre de dialogue entre les acteurs ;
* Etablir un chronogramme de la transition pour décrisper la situation socio-économique ;
* Impliquer les organes de lutte contre la corruption, renforcer leur compétence et leur équipement ;
* Diligenter la procédure d’audit et judiciaire pour les projets et programmes de développement du régime défunt ;
* Renforcer et qualifier le processus de passation des marchés et auditer les marchés publics en cours d’exécution ;
* Garantir une procédure judiciaire équitable et impartiale des citoyens, défendre la démocratie, promouvoir l’espace civique ;

**Combattons la corruption car, ne rien faire, c’est laisser faire**

 Conakry, le 24 février 2022

 Le Président de l’AGT

 Oumar Kanah DIALLO